



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Fabienne CARA

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 45 Transformation de postes - tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article L. 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le CGFP modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-24, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-8-1°, L. 332-8-2° et L. 332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°47 du 18 décembre 2023 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 07 mars 2024,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

En effet, considérant l'évolution des missions des postes suivants, et la réussite au concours des agents occupant les postes, il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

Direction	N° de poste	Intitulé de poste	Cadre d'emplois actuel au tableau des effectifs	Cadre d'emplois du poste transformé au tableau des effectifs	Quotité du poste
DPSP	PTV00186	Chef d'unité	Technicien	Rédacteur	Temps complet
DMEP	PTV00842	Agent de maintenance	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Temps complet
DMEP	PTV00577	Agent comptable	Adjoint technique	Adjoint administratif	Temps complet
Sports et éducation	PTV00975	Agent d'entretien Ecole Lapuyade	Adjoint technique	Adjoint technique	Passage à temps complet
Sports et éducation	PTV00707	DAPS	Animateur	Adjoint territorial d'animation	Temps complet
Sports et éducation	PTV01029	Maître-nageur sauveteur	Opérateur activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	Temps complet
UACD	PTV00117	Chef(fe) d'équipe	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Temps complet
UACD	PTV00162	Plombier(ère), chef(fe) d'équipe adjoint(e)	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Temps complet
UACD	PTV01652	Chargé(e) d'accueil	Adjoint technique	Adjoint administratif	Temps complet
UACD	PTV00388	Magasinier logistique	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Temps complet

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :**

- Transformation de deux postes du cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, en adjoint administratif, même catégorie, filière administrative à temps complet,
- Transformation de deux postes du cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, en agent de maîtrise, même catégorie, même filière à temps complet,
- Transformation de deux postes du cadre d'emplois d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique, en adjoint technique, même catégorie, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'animateur, catégorie B, filière animation, en adjoint d'animation, catégorie C, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois de technicien, catégorie B, filière technique, en rédacteur, catégorie B, filière administrative à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'opérateur des APS, catégorie C, filière sportive, en éducateur des APS, catégorie B, même filière à temps complet,
- Augmentation de la quotité d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, de 26h à temps complet.

**2. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :**

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

**3. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2024;**

**4. Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire  
François BAYROU